

DÉPARTEMENT DES

LANDES

SBVL

Nombre de conseillers

Elus : 50

En exercice : 50

Présents : 33

Pouvoirs : 4

Votants : 37

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 18 Mai 2026 à 09h00.

Sous la présidence de Monsieur DUBOY Jean-Claude, Président de séance.

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de mai, le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), légalement convoqué, s'est réuni au 412 avenue du Maréchal Leclerc à HAGETMAU, sous la présidence de Monsieur DUBOY Jean-Claude, Doyen d'âge.

Délégués titulaires présents :

M. ARRAMON Xavier, M. BERNADET Pascal, M. BIENAIME Florian, M. CARRERE Christian, M. CASSIAU Pascal, M. CASTEL Philippe, M. CAYRAFOURCQ Frédéric, M. CAZALA Serge, M. COLIN Hubert, M. COUBLUCQ Laurent, M. CRABOS Robert, M. DUBOY Jean-Claude, MME. DUCASSE Catherine, M. DULAYET Maurice, MME. ERIDIA Martine, M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre, M. GARBAY Vincent, MME. GERMANEAU Sandrine, M. HAURAT Jean-Yves, M. HUSTET Hervé, M. LABORDE-RAYNA Philippe, M. LANNEGRAND Stéphane, MME. LANUQUE Véronique, M. LARRODE Roger, MME. LEENKNEGT Virginie, M. LOCARDEL Gérard, MME. MINELLE Céline, M. MOLLES Christian, M. PEDEGERT Daniel, M. SOUSTRA Thierry

Délégués suppléants présents :

MME. HOLVOET Rachel, M. LAFERRERE Yannick, M. LUPIET Serge

Délégués titulaires excusés :

M. DAVANTES Jean-Charles, M. DUTREUILH Damien, MME. FOURCADE Sandrine, M. GABOULEAUD Jean-Jacques, M. GOUAILLARDOU Frédéric, M. LALANNE Philippe, M. MARQUIS MAJESTE LARROUY Tom, M. MUGAIN Nicolas, M. NOGUÈS David, M. PEDURTHE-LAUGA Jean-Pierre, M. VIDAILHET Jean-Paul

Délégués suppléants excusés :

M. ALBERDI Daniel, M. BARDERY Jean-Claude, M. LANDRIEUX Alexis, M. MARQUIS Christophe,

Délégués titulaires absents :

M. CASTAINGTS Marc, MME. DELSOL Sandrine, M. LABORDE Philippe, M. MAYSONNAVE Jean-Michel, M. MEUNIER Jean-Lou, M. PAINGAUD Christophe, MME. PEGUILHE Isabelle, MME. PEYSALLE Florence, M. SAINT-GERMAIN Mathieu,

Délégués suppléants absents :

M. ARRIAU Philippe, M. BACHERE Robert, M. CARRERE Baptiste, MME. CAZENAVE Isabelle, M. DUSSARRAT Nicolas, M. LASCOUMETTES Jean-Robert, M. LAUDRIN Erwan,

Pouvoirs :

M. DAVANTES Jean-Charles donne pouvoir à MME. MINELLE Céline
M. VIDAILHET Jean-Paul donne pouvoir à M. CAYRAFOURCQ Frédéric
M. LALANNE Philippe donne pouvoir à M. LOCARDEL Gérard
M. NOGUÈS David donne pouvoir à MME. GERMANEAU Sandrine



Secrétaire de séance : MME. GERMANEAU Sandrine

Date de convocation : 05 mai 2026

DEL2026-10 : Election du Président

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte du bassin versant des Luys (SBVL),

Pour rappel le Président est élu parmi les membres du Comité syndical, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Est élu Président du Syndicat mixte le candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour.

Est élu au second tour éventuel le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est proclamé élu,

Après avoir procédé à l'appel nominatif des délégués présents et s'être assuré que le quorum était atteint, Monsieur DUBOY Jean-Claude, doyen d'âge, qui préside la séance propose que Monsieur GARBAY Vincent et Monsieur BIENAIME Florian, benjamins de l'assemblée, soit désignés scrutateurs de l'élection. Le comité syndical à l'unanimité valide cette proposition. Madame ERIDIA Martine et Madame MINELLE Céline sont désignées pour comptabiliser les votes.

Monsieur Jean-Claude DUBOY, doyen d'âge, fait ensuite appel aux candidatures et enregistre les noms des candidats :

Monsieur Frédéric CAYRAFOURCQ est candidat.

Monsieur Jean-Claude DUBOY, doyen d'âge, invite le Comité syndical à procéder à l'élection du président du Syndicat du bassin versant des Luys par vote à bulletin secret.

Il est procédé aux opérations de vote dont les résultats figurent ci-dessous :

- Nombre de votants : 33
- Nombre de pouvoirs : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 37
- Nombre de votes en faveur de M. Frédéric CAYRAFOURCQ : 37



A l'issue du vote, Monsieur Frédéric CAYRAFOURCQ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le Comité Syndical proclame Monsieur CAYRAFOURCQ, président du syndicat du bassin versant des Luys et est immédiatement installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Sandrine GERMANEAU

Le Président de séance,
Jean-Claude DUBOY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noullobos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.